

Liberté et l'Égalité, et qui établiront un gouvernement que les trahisons et les perfidies ne pourront plus ébranler; mais nos élections seraient inutiles, vous n'auriez plus besoin de représentants, si les despotes conjurés contre nous réussissaient dans leurs cruels projets; leurs armées sont sur notre territoire, la trahison ou la lâcheté leur a remis une de nos places; ils prétendent inonder la France de leurs armées; ils espèrent pénétrer jusque dans la ville qui a été le berceau de la liberté. Ils y arriveront, et la France sera subjuguée et dévastée, si la terreur les précède, et si la consternation se répand parmi nous.

« Leurs espérances ne peuvent se réaliser; citoyens, vous avez juré d'être libres: volez au-devant de l'ennemi; opposez-lui des légions innombrables. Vous avez à combattre des tyrans, des esclaves et des traîtres: les tyrans, les esclaves et les traîtres sont des lâches; les soldats de la liberté sont invincibles, le courage est la vertu des hommes qui ont une patrie. . . . »

Des applaudissements saluèrent cette communication; à 7 heures, on se sépara. Buzot, cependant, avant d'aller prendre un repos mérité, eut encore à s'occuper, en raison de ses fonctions, de quelques détails matériels, et c'est ainsi qu'il écrivit à la municipalité le billet suivant: « L'assemblée électorale a arrêté qu'elle ouvrirait ses séances tous les jours à 6 heures du matin, et qu'on en annoncerait l'ouverture au son de la cloche. J'ai l'honneur de vous prévenir du vœu du corps électoral, et de vous prier de faire sonner demain et les jours suivants, à 6 heures du matin, la cloche de la commune de cette ville, pour appeler MM. les électeurs à l'assemblée générale ou dans leurs bureaux¹. . . »

Le lendemain, en effet, les cloches réveillèrent MM. les électeurs; à l'heure dite, la séance fut ouverte. Aussitôt, avant de procéder à la nomination des députés, seule fonction cependant qu'elle avait à remplir, l'assemblée ouvrit la discussion sur les événements politiques; la

1. Archives de la ville de Bernay.

veille déjà, certains documents lui avaient été soumis, rappelant les troubles du mois d'août qui avaient motivé la réunion d'une convention; plusieurs membres, au matin, remirent la chose en question; ils firent déclarer qu'« on adhérerait entièrement aux mesures grandes et vigoureuses que l'Assemblée nationale avait prises et décrétées le 10 août et depuis, pour sauver la patrie du danger imminent où l'avaient exposée les perfidies et les trames criminelles de la Cour; qu'on applaudissait au courage énergique que le corps législatif avait développé dans ces circonstances périlleuses et difficiles, etc... »; des félicitations et des remerciements lui furent en même temps votés; Buzot fut désigné pour rédiger l'adresse avec ses collègues Lindet, Richou, Puisaye, Turreau, Le Cerf, Dermal et Duroy.

On ne s'en tint pas là; après une courte discussion, un véritable coup d'État fut décidé. En juin et en août, l'esprit réactionnaire de certaines administrations s'était clairement montré, et celle du département, entre toutes, avait, comme nous l'avons vu, prouvé par des actes son attachement aux anciennes institutions: un tel crime devait être puni; l'assemblée électorale, en majorité composée de patriotes, sous la haute impulsion de Buzot, prit l'initiative de changer tous les fonctionnaires publics antérieurement installés, « avec facilité néanmoins de réélire ceux qui s'étaient comportés de manière à se mériter l'estime et la confiance de leurs concitoyens ».

Le conseil général du département était le premier désigné: sa dissolution fut arrêtée; on décréta aussi le renouvellement des districts, des tribunaux, des municipalités, et la révocation de certains curés. Des mesures comminatoires furent même prises à l'appui de cette décision, et l'exécution en fut ordonnée; cependant, par déférence, on décida que « des commissaires envoyés vers le corps législatif en solliciteraient l'approbation et confirmation »; un exposé devait être joint à l'adresse votée le matin.

Ces importants travaux une fois terminés, les électeurs se rappelèrent alors le but véritable de leur réunion, et,

pour nommer le premier député à la Convention, se retirèrent dans les bureaux, aménagés dans les chapelles et les salles de l'abbaye. Bientôt les scrutateurs apportèrent les résultats du dépouillement : Buzot fut proclamé, par le secrétaire, élu à la pluralité de 449 suffrages sur 591 votants. Des applaudissements accueillirent cette nomination, Buzot se leva, dit quelques paroles pour annoncer son acceptation, « remercia l'assemblée de l'honorable confiance qu'elle venait de lui donner » ; de nouvelles acclamations saluèrent le discours, après quoi la séance fut levée.

A 3 heures, l'après-midi, les opérations reprirent : Thomas Lindet, évêque de l'Eure, fut nommé par 407 voix ; son frère Robert, encore membre de la Législative, fut encore désigné, avec l'énorme majorité de 532 suffrages : Buzot se chargea d'annoncer à ce dernier son élection. Différentes questions occupèrent la fin de la journée, et le président dut encore veiller à certains détails matériels, telle la demande aux officiers municipaux d'« une boîte fermant à clef, en forme de tronc, d'environ un pied et demi de longueur, pour recevoir les bulletins »¹.

Le mercredi matin, avant de continuer les élections, on arrêta encore l'envoi d'une adresse au Pouvoir exécutif provisoire, — adresse qui serait rédigée par les commissaires chargés déjà d'en envoyer une à l'Assemblée nationale, et portée en même temps à Paris par deux délégués, Thomas Lindet et Richou. — Jean-Michel Duroy, juge au tribunal du district de Bernay, fut ensuite nommé député par 318 suffrages ; le cinquième scrutin ne donna pas de résultat. — On s'occupa ensuite de diverses motions intéressant la levée des volontaires : Buzot fut chargé d'en assurer l'exécution ; mais alors, celui-ci demanda qu'on lui adjoignît un vice-président, pour le remplacer lorsqu'il serait forcé de s'absenter, « exposant que la continuité du travail de l'assemblée électorale et la tenue des séances le fatiguaient extraordinairement ». M. Crochon, de Pont-Audemer, fut chargé de remplir ces fonctions.

1. Archives de la ville de Bernay.

Le soir, à 4 heures, les membres du conseil général de la ville de Bernay se présentèrent ; M. Le Prévost, premier officier municipal, dit « qu'ils se proposaient à cet instant de procéder à la conscription des citoyens de la commune assemblée qui devaient se rendre au camp de Meaux ; que la présence de quelques commissaires de l'assemblée ne pouvait qu'être infiniment agréable à leurs concitoyens, qui voudraient l'avoir en tiers pour témoins de leurs dévouements à la patrie... » Buzot répondit « en faisant valoir la liberté et l'égalité », puis invita MM. Lindet, Richou, Duval et Le Cerf, à se rendre à la cérémonie. Les quatre électeurs prirent donc place au milieu des administrateurs de la cité, et le cortège gagna la cour de l'Abbatiale, où tous les habitants s'étaient réunis au son de la générale ; au centre, une table fut placée, sur laquelle monta Thomas Lindet ; dans un discours « analogue à la circonstance », l'éloquent évêque « exalta le courage de ceux qui se destinaient à partir pour la défense de la patrie... montra avec énergie le bonheur de vivre dans un état libre... et, en même temps, que pour être vraiment libre, il fallait aussi respecter l'ordre et reconnaître l'empire de la loi... » Après lui, Richou « fit aussi une exaltation patriotique », et l'assistance « marqua sa satisfaction en comblant d'éloges et d'applaudissements les deux orateurs ». Enfin, les nouveaux volontaires furent passés en revue, puis, dans le même cérémonial qu'à l'arrivée, on reconduisit les commissaires à la salle des délibérations¹.

Pendant ce temps, il avait été procédé à la nomination du cinquième député : Louis-Joseph Richou, des Andelys, fut proclamé. Le résultat connu, lecture fut donnée de l'adresse à l'Assemblée nationale, à laquelle les rédacteurs, Buzot en tête, avaient donné tous leurs soins : le morceau commençait par une protestation de dévouement pour les « législateurs » qui « avaient bien mérité de la patrie » ; puis, un résumé suivait de toutes les mesures prises, avec l'historique des événements : la

1. Archives de la ville de Bernay, registres municipaux.

conduite scandaleuse du directoire du département, après le 10 août, le passage triomphal de Lecointre et Albitte à Bernay, l'adresse aux commettants sur la levée des volontaires, enfin la destitution décidée des fonctionnaires coupables « qui avaient perdu la confiance de leurs administrés et ne pouvaient la recouvrer » ; ainsi, concluait-on, « l'atmosphère de la liberté serait purgée de tous les miasmes pestilentiels, répandus çà et là, qui la corrompaient¹... »

Ce projet fut adopté sans discussion ; aussitôt l'assemblée prit connaissance de l'adresse au pouvoir exécutif, qui fut également acceptée : on y insistait encore sur la nécessité de « régénérer entièrement, et sans délai », les différentes administrations du département ; on attirait ensuite l'attention du gouvernement sur la pénurie actuelle des céréales dans l'Eure².

Le citoyen Richou, pour conclure, prononça un discours « sur les abus de l'ancien régime et les droits de souveraineté du peuple », discours qui, cela va sans dire, fut unanimement acclamé. A 9 heures du soir, enfin, la séance fut levée.

La journée du lendemain, 6 septembre, entièrement consacrée aux opérations électorales, amena les nominations d'Albitte et de Brissot, tous deux déjà députés à la Législative ; Le Maréchal, de Rugles, ancien constituant, fut aussi désigné.

Pendant ce temps, les deux délégués, Richou et Thomas Lindet, avaient quitté Bernay, se dirigeant sur Paris ; en passant, comme nous l'avons vu, ils devaient notifier au conseil général du département, siégeant à Evreux, les arrêtés rendus à son égard, et en exiger un récépissé³.

Ils arrivèrent à 2 heures et demie et convoquèrent pour 5 heures le conseil général ; à l'heure dite, « en habits de voyage », ils se rendirent près de cette assemblée, exposèrent le sujet de leur visite « avec la dignité

1. Cf. Appendice XXIX.

2. Cf. Appendice XXX.

3. Archives du département de l'Eure.

et la fermeté convenables à la majesté du peuple dont ils exprimaient la volonté », lurent enfin l'adresse envoyée par les électeurs : « Les membres de l'administration furent atterrés en entendant les expressions foudroyantes employées pour manifester l'indignation contre eux » ; un d'eux, « tout tremblant », tenta même de se justifier, mais les délégués refusèrent de recevoir aucune explication et, noblement, se retirèrent ; ils gagnèrent de là l'hôtel de ville, où ils furent reçus avec enthousiasme par la municipalité, « attendu la bénévolence de leur mission vers les représentants ébroïcisiens » ; lecture fut donnée des adresses, portes ouvertes, au milieu des applaudissements ; apprenant alors que les citoyens devaient se réunir à la cathédrale, car la salle des Amis de la Liberté et de l'Egalité était devenue insuffisante, ils jugèrent utile de paraître à cette séance « où l'on venait s'instruire et puiser le patriotisme dans sa vraie source » ; près de 5000 « hommes » étaient là, qui les acclamèrent à leur entrée : il leur fallut successivement monter à la tribune, prononcer des discours, exposer les actes du corps électoral : ils avertirent cependant « qu'on devait toujours obéissance aux fonctionnaires publics, malgré l'arrêt prononcé contre eux par l'opinion, jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés, sans quoi il en résulterait les plus grands malheurs.... » Tous ces détails, Richou et Lindet les transmirent, le soir même, à Buzot, dans une longue lettre, annonçant en post-scriptum qu'ils partaient, à minuit, pour Paris.

Le même jour, Robert Lindet lui adressait aussi un intéressant billet ; il ignorait encore qu'il venait d'être élu à la Convention, mais éprouvait le besoin d'exprimer aux électeurs tout son dévouement passé, présent et à venir ; en terminant, il contait, d'un trait de plume, les tristes journées de septembre :

« Une nouvelle conspiration formée dans les prisons, hors des prisons, découverte par un coupable condamné, a excité un grand mouvement dans Paris. Les conspirateurs ont perdu la vie. Cependant le peuple, dans sa vengeance, n'a pas immolé une victime que, dans un temps

plus calme, les juges auxquels il aurait délégué ses pouvoirs n'eussent condamnée à la mort¹. »

Le vendredi 7 septembre amena les élections de Jean-Baptiste Topsent, capitaine de navire, de Carra, rédacteur des *Annales politiques*, et de l'illustre Condorcet. Un courrier fut envoyé pour annoncer à ces deux derniers leur nomination, ainsi qu'à Brissot désigné la veille... Tous trois devaient d'ailleurs refuser le siège que leur offrait le département de l'Eure ; les jours suivants, Buzot eut à communiquer à l'Assemblée leurs lettres de remerciements.² Carra, antérieurement nommé en Saône-et-Loire, déclarait : « Oui ! la liberté, l'égalité et la souveraineté nationale triompheront, ou nous périrons tous les uns dans les bras des autres, j'en jure par la haine que je porte aux tyrans.... » ; Condorcet, plus calme, exprimait, dans le style de la vieille politesse française, ses regrets d'avoir accepté déjà un mandat dans l'Aisne, protestant néanmoins « qu'il se dévouerait tout entier à la défense des droits du peuple français et consacrerait ce qui lui restait de force à fonder enfin sur une base solide l'édifice de la liberté » ; Brissot enfin se désespérait dans des phrases pathétiques et arrondies, de ne pouvoir accepter, mais « honoré de la même confiance par trois départements, il avait la douce consolation de se dire que le vrai patriotisme trouverait toujours des amis sincères dans la France, et cette consolation allait redoubler son courage pour combattre.... »

Albitte, nommé par la Seine-Inférieure, n'accepta pas davantage ; en revanche, Le Maréchal et Robert Lindet répondirent en témoignant la plus vive reconnaissance : le premier, tout en regrettant « de quitter de nouveau une épouse et des enfants qui lui étaient chers », jurait « de maintenir les principes de la liberté et de l'égalité et de périr plutôt que d'y porter atteinte... » ; le second protestait de son indignité, mais « ses vœux l'avaient toujours porté à servir son pays » ; dès lors que

1. Archives du département de l'Eure.

2. Archives du département de l'Eure.

les électeurs jugeaient qu'il pouvait être utile à la Convention, il ne pouvait se dérober à leur appel, et faisait « le sacrifice absolu de ses dispositions personnelles... », espérant trouver dans ses nouveaux collègues l'appui qui lui avait manqué sous la première législature¹.

Le samedi 8, l'Assemblée pourvut au remplacement d'Albitte et choisit Alexis Bouillerot, receveur du district de Bernay, — qui accepta. — Un incident marqua aussi la matinée : la municipalité demanda en effet d'être introduite avec deux citoyens « se disant de Paris et commissaires du pouvoir exécutif, pour presser la levée de trois mille hommes ». Des soupçons planaient sur ces individus, et il leur était reproché d'avoir distribué un imprimé « qui pouvait porter atteinte à l'ordre public »... L'un d'eux, pourtant, était Momoro, qui allait devenir si tristement célèbre sous la Terreur ; son compagnon était un nommé Dufour. On reconnut valables leurs passeports et commissions, Buzot se contenta de « les inviter à se comporter avec circonspection et de se borner uniquement à l'objet de leur mission ».

Dans l'après-midi, et le lendemain, dimanche 9, plusieurs députés suppléants furent élus : Jacques-Nicolas Vallée, président du district d'Evreux, Savary et Dubusc, administrateurs du département. Le soir de ce second jour, Thomas Lindet et Richou, revenant de Paris, rendirent compte de leur mission : l'adresse qu'ils étaient chargés de présenter avait été accueillie par les applaudissements de l'Assemblée nationale ; le président les avait remerciés et avait approuvé les décisions prises ; le ministre de l'intérieur, Roland, les avait ensuite reçus, leur avait annoncé « le zèle et l'empressement avec lequel tous les membres du conseil exécutif s'occupaient de tout ce qui pouvait contribuer à établir l'ordre et la prospérité de l'empire » ; il les avait aussi chargés « de communiquer aux électeurs qu'il s'était ménagé en Angleterre l'achat de dix mille septiers de blé, dont une partie était arrivée au Havre, et de leur faire l'offre d'un fonds

1. Archives du département de l'Eure.

d'avance pour en acheter pour les besoins du département... » ; enfin, ils avaient assisté à la fête civique célébrée à Paris en l'honneur des citoyens massacrés aux Tuileries..... Ce rapport souleva l'enthousiasme des assistants : sans plus tarder, il fut décidé qu'une cérémonie commémorative du 10 août serait aussi organisée à Bernay. La fin de la journée fut consacrée à la nomination d'un quatrième suppléant : M. Francastel, administrateur du district d'Evreux, fut désigné.

Le lundi 10 septembre, une lettre de Robert Lindet confirma les refus de Carra, Condorcet et Brissot ; les trois suppléants Vallée, Savary et Dubusc furent en conséquence appelés à les remplacer ; eux-mêmes eurent pour successeurs MM. Durand, vice-président du district de Pont-Audemer, Gervais Bidault, négociant à la Haye-de-Calleville, et Mordant, juge de paix à Vernon. — Le tableau se trouva ainsi complété ; on remit au lendemain les opérations concernant le renouvellement des administrations locales.

Ces élections se continuèrent les jours suivants : Pierre Leconte, de Bernay, fut proclamé procureur général syndic du département ; les trente-six administrateurs furent désignés et prêtèrent serment ; Buzot lui-même se vit renommer président du tribunal criminel de l'Eure, par 419 suffrages, et accepta sauf à être suppléé par un vice-président ; M. Ragot, homme de loi, commissaire provisoire du pouvoir exécutif, fut élevé à la dignité d'accusateur public ; M. Coulbaut, enfin, reçut la charge de haut-juré à la haute cour martiale, pour le département.

Il fallut alors procéder à l'installation des nouveaux administrateurs ; le 12 septembre, on en fixa le cérémonial ; le 13, MM. Th. Lindet, Mesnel, Le Tellier, Guérard, Richou et Billard acceptèrent d'aller à Evreux opérer la petite révolution. Au dernier moment, un incident faillit les empêcher de partir : dans Bernay, en effet, il était impossible de trouver une voiture, bien que, dès le premier jour, un sieur Caron, aubergiste, eût promis de garder son cheval à la disposition de la ville, pendant la tenue

de l'assemblée, moyennant 40 francs par jour, et que le nommé Porte fils se fût chargé de le conduire... Buzot dut intervenir et adressa un billet à la municipalité, la priant, « à quelque prix que ce soit », de procurer aux commissaires, chevaux et voitures, dans le plus bref délai : « Il n'y a pas d'obstacles à opposer, concluait-il sévèrement ; celui qui ne serait pas disposé à faire quelques sacrifices pour faciliter ces grandes mesures de sûreté publique, serait évidemment un mauvais citoyen... J'attends la réponse¹. »

A la fin, tous purent s'en aller : le lendemain, l'installation se fit solennellement, ainsi que les commissaires en rendirent compte à Buzot : musique en tête, escortés de la garde nationale, suivis de la municipalité ébroïcienne, les électeurs délégués se rendirent au siège du département, accueillis sur leur passage par les cris répétés de « Vive la Nation ! » Aucun incident ne se produisit : sans même protester, les anciens administrateurs quittèrent la salle et furent aussitôt remplacés par leurs successeurs²...

Pendant ce temps, à Bernay, M. Dutacq était nommé vice-président du tribunal criminel ; le soir, les électeurs assistèrent à la grande fête civique ordonnée quelques jours avant et qui fut une imposante cérémonie, s'il faut en croire ce récit qu'en donna, le 2 octobre suivant, le *Journal de Rouen*.

« *Description de la pompe funéraire qui a eu lieu à Bernay, par l'ordre et aux frais de l'assemblée électorale, en l'honneur des citoyens tués aux Tuileries le 10 août dernier.*

« Le 16 septembre 1792, le cortège est parti de l'abbaye à quatre heures après midi. La marche était ouverte par un détachement de garde nationale ; venait ensuite un groupe de femmes habillées en blanc, tenant des fleurs

1. Archives de la ville de Bernay.

2. Archives du département de l'Eure.

et des couronnes de chêne à la main ; après elles, un char tendu en blanc ; on y voyait sur un piédestal une urne cinéraire ; aux quatre coins paraissaient quatre génies portant des trophées d'armes. Derrière l'urne on voyait un réchaud dans lequel un autre génie répandait de l'encens.

« Au fond du char s'élevait un autre piédestal sur lequel était placée la statue de la Liberté, le casque en tête, vêtue d'une tunique blanche, avec une écharpe aux couleurs nationales, s'appuyant de la main gauche sur une pique surmontée du bonnet de la liberté, et tenant de la main droite une couronne de chêne mêlée de fleurs.

« Autour du char, de jeunes personnes, vêtues de blanc, portaient des tableaux en guise d'enseignes, sur lesquels on lisait différentes phrases à la louange des héros. En avant du char, une bannière plus grande était portée par un jeune garde national ; on lisait dessus ces paroles : « Le département de l'Eure aux généreux défenseurs de la Liberté et de l'Égalité, tués aux Tuileries le 10 août dernier. »

« A la suite du char venaient MM. les Electeurs, marchant quatre à quatre, et portant à la main une branche de verdure.

« Des deux côtés du chemin étaient placés deux rangs de gardes nationales de Bernay.

« Une foule de peuple de la ville et de la campagne suivait le cortège.

« On a fait le tour du Champ-de-Mars, au milieu duquel était élevé l'autel de la Patrie en gazon, en observant le plus grand silence.

« A un signal donné, il a été tiré trois coups de canon, et alors le jeune homme qui représentait la Liberté a entonné l'hymne de l'apothéose des guerriers de la Liberté et de l'Égalité, qui a été répété par toute l'assistance :

AIR : *Aussitôt que la lumière.*

Des héros de la patrie,
Vengeurs de la liberté,
Que la mémoire chérie

Vole à l'immortalité,
Aujourd'hui sur cette plage,
De fleurs orons leur tombeau ;
Ils sont morts avec courage ;
Quel triomphe fut plus beau !

(Par Louis-Joseph Richou, dép. à la Conv. Nat.)

« M. Buzot, président de l'assemblée électorale, est monté ensuite sur l'autel de la Patrie et a prononcé un discours analogue à la circonstance.

« On a chanté de nouveau le même hymne, après quoi on a tiré encore trois coups de canon, et on est revenu en chantant le chant patriotique fait pour la fédération d'Andelys de 1792. »

Au retour de cette solennité, le président Buzot annonça pour le lendemain la clôture des opérations et la signature du procès-verbal, puis, au milieu des applaudissements, il prononça quelques paroles : « Il croyait, dit-il, devoir profiter de ce moment pour présenter à l'assemblée ses remerciements et sa reconnaissance ; il priait tous les membres, tant en son nom, qu'en celui de ses collègues députés à la Convention nationale, de les environner de leurs lumières et de leur courage, de correspondre avec eux, pour leur communiquer sans cesse leurs besoins et leurs pensées ; un de leurs premiers devoirs serait d'établir entre leurs commettants et eux une réciprocité continue d'affection et de lumières ; ce serait pour eux un encouragement et une consolation qu'ils tâcheraient de mériter toujours dans leurs pénibles et glorieux travaux ; il les priait, au nom de la Liberté et de l'Égalité, de propager de tous leurs pouvoirs, dans les villes et les campagnes, l'esprit de fraternité et de patriotisme qui avait régné entre eux, à l'assemblée électorale... »

En réponse, des remerciements furent votés au président et au secrétaire, puis, tous les assistants, « dans un saint enthousiasme et les mains élevées vers le ciel, se jurèrent fraternité et amitié entre eux, union indissoluble pour la défense et la sûreté des personnes et des propriétés,

attachement inébranlable à la cause de la Liberté et l'Égalité, et haine aux tyrans et à la royauté... »

Le samedi 15, enfin, au matin, les électeurs se réunirent pour la dernière fois, et Buzot communiqua la lettre suivante de Condorcet, qu'il venait de recevoir :

« Ce 12 septembre.

« Monsieur, je regarderai comme un devoir imposé par la reconnaissance, celui de correspondre avec le département de l'Eure, comme si j'avais l'honneur d'en être un des députés. Je m'empresserai de lui offrir les ouvrages que je publierai, comme de lui rendre compte de mes opinions et de ma conduite.

« Permettez, monsieur, que je m'adresse aujourd'hui à vous pour commencer cette correspondance. Agrérez les assurances de mon dévouement.

« CONDORCET »¹.

Un opuscule, intitulé : *Réflexions sur la Révolution de 1688 et sur celle du 10 août 1792*, était joint à ce billet; l'assemblée « agréa avec reconnaissance » cet ouvrage de M. de Condorcet, invitant le département « à établir avec lui une correspondance qui ne pourrait être que très honorable et très utile ». Un incident marqua aussi cette matinée : Duroy, en effet, voulut donner sa démission de député, alléguant qu'il n'avait pas été réélu juge à Bernay; qu'ainsi privé de la confiance de ses concitoyens, il ne se croyait pas le droit de représenter dignement ses commettants... Sur les prières de l'assistance, il revint cependant sur sa décision et conserva son mandat.

Lecture fut alors donnée du procès-verbal, au bas duquel tous les électeurs présents apposèrent leur signature, après quoi Buzot, se levant, « déclara la séance de l'assemblée électorale du département de l'Eure terminée et l'assemblée dissoute ».

1. Archives du département de l'Eure.

CHAPITRE VIII

Septembre-Novembre 1792.

Premiers débats de la Convention. — Projets de lois contre les provocateurs au meurtre, pour la garde départementale, contre les émigrés. — Buzot et les Girondins. — Ses relations avec M^{me} Roland. — Premières luttes contre les Jacobins.

Dès que les élections furent terminées, Buzot dut songer à gagner Paris; après un court séjour à Evreux, où il mit en ordre toutes ses affaires, il partit pour la capitale et reprit, à l'hôtel de Bouillon, le logement qu'il avait occupé déjà sous la Constituante; il devait continuer à l'habiter avec sa femme, jusqu'aux événements de juin 1793, servi par une cuisinière et « un homme de confiance »; son ami Vallée s'installa près de lui, avec sa femme, sa sœur et sa fille dans « l'appartement au rez-de-chaussée, en entrant à gauche, ayant vue sur le quai Malaquais et sur la cour de la maison »; Savary fut aussi quelque temps l'hôte du comte d'Evreux, jusqu'en décembre 1792¹.

Appelé par la confiance de ses concitoyens à ce mandat de député, il lui avait été impossible de le décliner, mais il avait accepté sans joie et déjà, semble-t-il, prévoyait les tristes événements qui bientôt allaient déchirer le pays et le frapper lui-même : « Je puis dire que je ne désirais pas cet honneur, écrivait-il l'année suivante, dans ses *Mémoires*; j'étais heureux, tranquille, honoré chez moi, et j'allais quitter tout cela pour la Convention, où Marat et Danton siègeraient avec moi. Je n'avais pas encore tous les détails de la journée du 2 septembre, je ne connaissais pas bien la situation de Paris, je ne pouvais pas

1. Archives nationales F⁷ 4443.